

N° 89 - bimensuel - 22 octobre 2001

Ministère  
de la culture et  
de la communication

3, rue de Valois  
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

# LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture  
et de la communication



HOMMAGE À  
ANDRÉ MALRAUX  
POUR LE  
CENTENAIRE DE SA  
NAISSANCE

ISSN 1255 - 6270

## Le droit de prêt en bibliothèque

Un dispositif qui concilie respect du droit d'auteur et développement de la lecture publique

page 2

## Régulation de l'exploitation cinématographique

L'aboutissement de la réforme

page 4

## Pillage en Europe : cent objets disparus

Protection contre le vol et recherche du patrimoine religieux

page 6

## Célébration du centenaire Malraux à Bourges

page 8

## Portrait

Malraux par Lacouture

# LE DROIT DE PRÊT EN BIBLIOTHÈQUE

## Un dispositif qui concilie respect du droit d'auteur et développement de la lecture publique



BMC, de Poitiers © Gaston Bergeret, ministère de la Culture

**Directeur de la publication :** Jacques Vistel

**Directeur de la rédaction :** Jean-Paul Cîret

**Rédacteur en chef :** Paul-Henri Doro : 01 40 15 83 65

**Comité de rédaction :** Anne-Sophie Barreau, Marc Antoine Chaumien, Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini.

**Conception graphique :** Jeanne Verdoux

**Maquettiste :** Emmanuel Boutier

**Crédits photographiques :** Farida Brechemier-Guerdjou

**Impression :** Maulde et Renou

**N° de commission paritaire :** 1290 AD,

nouvelle série

**Tirage :** 36 000 exemplaires

**2 F** le numéro

**Pour recevoir la lettre d'information :**

Adresser une demande écrite au DIC,

Ministère de la culture

et de la communication

3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01

Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,

internet : <http://www.culture.gouv.fr>

Catherine Tasca a présenté le 10 octobre au Conseil des ministres, une communication relative à la mise en œuvre d'un droit de prêt en bibliothèque. Cette communication fait suite au large débat qu'avait suscité la question du droit de prêt auprès des professionnels, auteurs, éditeurs, libraires et bibliothécaires.

Le droit de prêt consiste en une rémunération des ayants droit, auteurs et éditeurs, pour le prêt de leurs livres dans les bibliothèques. Sa mise en œuvre a été rendue obligatoire par une directive européenne de 1992. Catherine Tasca a d'abord rappelé les trois objectifs qui ont guidé le gouvernement dans l'élaboration de ce dispositif :

» assurer aux auteurs une juste rémunération de l'exploitation de leurs œuvres ;

» conforter les bibliothèques dans leur mission de favoriser l'accès du plus grand nombre au livre et à la lecture : le droit de prêt ne sera pas pris en charge par les lecteurs, mais conjointement par l'État, les collectivités publiques et les autres organismes dont relèvent les bibliothèques ;

» associer le droit de prêt aux équilibres de la chaîne économique du livre grâce à un soutien accru à la librairie et à une amélioration de la situation générale des auteurs.

### Un financement mixte

Afin de respecter ces objectifs la ministre a proposé deux sources de financements du droit de prêt.

Un « prêt payé » à l'achat des ouvrages consistant en un reversement par les fournisseurs de 6 % du prix des livres acquis par les bibliothèques.

Un « prêt payé » forfaitaire sous la forme d'un versement annuel, par l'État, de 1,5 euro par inscrit en bibliothèque de lecture publique et de 1 euro par inscrit en bibliothèque universitaire. Le « prêt payé » à l'achat des ouvrages s'articulera avec un



renforcement de la loi du 10 août 1981 sur le prix du livre grâce au plafonnement, à 9 %, des rabais pour les ventes de livres aux collectivités. Cette mesure permettra aux librairies de retrouver une position concurrentielle sur les marchés publics et d'améliorer ainsi leur situation économique. Ce dispositif sera mis en application sur deux ans, les seuils retenus pour la première année étant de 3 % pour le reversement, de 12 % pour le plafonnement des rabais, de 0,75 euro pour le forfait par inscrit en bibliothèque de lecture publique et de 0,5 euro en bibliothèque universitaire.

#### Deux finalités : les droits des auteurs et la création d'une caisse de retraite pour les auteurs

Les ressources dégagées par le droit de prêt sont estimées à 22,26 ME (146 MF) à partir de la deuxième année. Elles donneront lieu à une double utilisation :

- » le versement de droits d'auteur, répartis sur la base des titres achetés par les bibliothèques ;
- » la création d'un régime de retraite complémentaire pour les auteurs et les traducteurs qui sont les seuls, parmi les créateurs, à ne pas en bénéficier à ce jour.

Ces dispositions sont issues d'un large processus de concertation avec les professionnels. Elles se traduiront dans un projet de loi qui sera présenté au début de l'année prochaine.



BMC, la Rochelle © Gaston Bergeret, ministère de la Culture



BMC, d'Orléans © Gaston Bergeret, ministère de la Culture

## LE DROIT DE PRÊT DANS L'UNION EUROPÉENNE

Au sein de l'Union européenne, plusieurs pays, dont le Danemark (1946) ou le Royaume-Uni (1979) ont instauré un droit de prêt bien avant l'adoption de la directive européenne de 1992. La très grande majorité des états, à l'exception des Pays-Bas où le financement du droit de prêt repose sur les usagers, financent leur programme de droit de prêt sur des fonds publics. En Allemagne, le financement est réparti entre l'État et les Länder. Plusieurs pays,

comme l'Allemagne, l'Autriche ou la Suède utilisent une partie des ressources du droit de prêt pour financer des régimes de sécurité sociale ou des systèmes d'aide sociale. Les États disposant d'un réseau de bibliothèques moins développé comme l'Espagne, l'Italie ou le Portugal, ont, quant à eux, choisi d'exempter leurs bibliothèques de lecture publique. Cette interprétation très large des conditions d'exemption du droit de prêt ouvertes par la directive n'a

pas encore été examinée par la Commission européenne, dans le cadre de travail que celle-ci mène, au titre de l'examen de l'application de la directive de 1992, dans les différents états membres. On peut vraisemblablement s'attendre à ce que cette interprétation soit considérée comme trop extensive.

L'ensemble de ces dispositifs est consultable sur le site internet du ministère et fera l'objet d'un prochain dossier de la Lettre d'information.

	Allemagne	Danemark	Pays-Bas	Royaume-Uni	Suède	France
Montant global du droit de prêt (en ME)	9,45 (62 MF)	19,66 (129 MF)	12,2 (80 MF)	12,2 (80 MF)	12,2 (80 MF)	22,25 (146 MF*)
Population totale	82,2	5,3	15,7	58,7	8,9	58,9
Montant du droit de prêt par habitant (en E)	0,12 (0,8 F)	3,7 (24,3 F)	0,77 (5,1 F)	0,21 (1,4 F)	1,37 (9 F)	0,38 (2,5 F)

\* A partir de la deuxième année de mise en œuvre/dont alimentation du régime de retraite complémentaire des auteurs et des traducteurs

## Cinéma

RÉGULATION DE L'EXPLOITATION  
CINÉMATOGRAPHIQUE

## L'aboutissement de la réforme

Il y a un an, lors du 56<sup>e</sup> congrès de la Fédération nationale des cinémas français (FNCF), Catherine Tasca avait annoncé un ensemble important de réformes concernant le secteur de l'exploitation cinématographique. La totalité des mesures annoncées sont désormais mises en œuvre.

A l'occasion de la rencontre avec les pouvoirs publics du 56<sup>e</sup> Congrès de la FNCF, qui s'est tenu à Deauville du 25 au 27 septembre dernier, David Kessler, directeur général du Centre national de la cinématographie et Catherine Demier, conseillère de la ministre de la Culture et de la Communication pour le cinéma et l'audiovisuel, ont pu faire le point sur la situation actuelle de l'exploitation cinématographique et confirmer la mise en œuvre des réformes annoncées il y a un an par Catherine Tasca.

**Une meilleure régulation des multiplexes**

L'entrée en vigueur de la loi du 15 mai 2001 sur les « nouvelles régulations » économiques garantit une meilleure régulation de l'implantation et de l'activité des multiplexes. La loi a abaissé à 800 fauteuils le seuil nécessaire pour une autorisation en CDEC (Commissions départementales d'équipements cinématographiques), et dispose désormais de nouveaux critères de choix plus qualitatifs pour la sélection des projets. Elle va être prolongée par la parution imminente d'un décret d'application. Une circulaire aux préfets les invitera notamment à organiser, préalablement à la tenue des CDEC, une large concertation avec les exploitants locaux concernés par un projet de multiplexe.

Le respect, par les opérateurs de multiplexes, de principes tels que la diversité de la programmation, l'accès des films aux salles et des salles aux films, par des engagements de programmation favorise également une meilleure régulation. Le groupe EuroPalaces (union des deux circuits de salles Pathé et Gaumont) a sollicité un agrément de programmation comme le prévoit la loi et doit souscrire des engagements correspondant à sa nouvelle surface et à son poids sur le marché de l'exploitation. Le Comité de la diffusion cinématographique présidé par Yves Robineau, ancien médiateur du cinéma, doit rendre prochainement son avis sur les engagements souscrits par EuroPalaces et les contrats passés avec les salles programmées par le nouveau groupement. Dans quelques mois, ce sera au tour des autres opérateurs de faire des propositions pour le renouvellement de leurs engagements. Le Comité de la diffusion et le CNC veilleront à ce que ces engagements souscrits n'aient pas pour effet d'empêcher, à certaines salles indépendantes, l'accès à certains films. Seul le traitement des situations locales, zone de chalandise par zone de chalandise, qui est désormais la méthode du Comité de diffusion, permet de concilier l'objectif d'assurer la diversité de la programmation des grands circuits et celui, tout

aussi légitime, de préserver l'accès des salles indépendantes aux films, notamment ceux de la catégorie art et essai.

**Un encadrement législatif et réglementaire pour les cartes d'abonnement**

L'année 2001 a été également marquée par l'examen des amendements gouvernementaux et parlementaires à la loi sur les « nouvelles régulations économiques » concernant l'encadrement des cartes d'abonnement. Le Parlement a adopté un texte qui, comme le proposait le gouvernement, encadre les formules d'abonnement au cinéma et prévoit une procédure d'agrément par le CNC. Le second volet de cet encadrement offre des garanties, aux distributeurs et aux ayants droits, sur un prix de référence par billet, permet l'association, à leur demande, d'exploitants de la zone de chalandise au système d'abonnement proposé par une entreprise qui représente 3 % des recettes au plan national ou 25 % de parts de marché au plan local, offre également la garantie d'une rémunération par billet calculée sur la base du prix de référence. Le respect de ces dispositions conditionnera l'octroi d'un agrément de la formule d'abonnement par le directeur général du CNC.



Montreuil, Le Méliès © 2001

Le décret d'application, fixant les modalités concrètes d'application de la loi et conditionnant son entrée en vigueur, est désormais prêt, suite à une large concertation auprès des professionnels. Il reste une dernière étape à franchir, celle de l'examen de ces textes par le Conseil de la concurrence ainsi que par le Conseil d'État. L'ensemble du dispositif pourra être applicable dès le début 2002. Dès lors, avec l'aide d'une commission spécialement créée à cet effet, l'ensemble des formules d'abonnement « à entrées multiples », déjà mises sur le marché ou en projet, seront soumises à cette procédure d'agrément, condition de leur commercialisation.

#### **La réforme des subventions au titre de l'art et essai et des aides sélectives à la modernisation**

L'année 2001 a été marquée par la mise en place de la réforme de l'art et essai. Le système de

subvention était ancien (10 ans) et méritait une rénovation d'ensemble qui rende notamment justice à la nouvelle dynamique du réseau des salles art et essai, et prenne en compte ses difficultés. Cette réforme, qui a fait l'objet d'une concertation entre les professionnels concernés - au premier chef la FNCF et le SCARE (Syndicat des Cinémas d'Art, de Répertoire et d'Essai), mais aussi l'AFCAE (Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai) et le GNCR (Groupe National des Cinémas de Recherche) - et le CNC, est maintenant finalisée et entrera en vigueur pour l'attribution des subventions 2002, c'est-à-dire au printemps prochain. Toutes les procédures seront achevées (y compris les procédures d'appel) avant le festival de Cannes, afin de permettre le paiement des subventions avant l'été. Enfin, un décret, publié le 31 juillet 2001, permet l'extension

du système des avances majorées aux créations de salles, et non plus seulement aux modernisations d'établissements existants, comme c'était le cas auparavant.

Quant aux orientations futures des aides sélectives, l'implication des collectivités territoriales sera déterminante pour favoriser les projets de création ou de modernisation de salles contribuant à l'aménagement culturel du territoire ou à la politique urbaine. De plus, la loi dite « Sueur », qui fixait un seuil pour l'accès des salles aux subventions des collectivités territoriales, va bientôt être modifiée (le seuil passera de 2200 entrées hebdomadaires à 10 000), afin d'encourager et de faciliter ces interventions. Cela vaut également pour les subventions de fonctionnement.

Catherine Tasca a rappelé, dans une communication présentée au conseil des ministres du 2 octobre, l'importance de la lutte contre le trafic de biens culturels. Michel Duffour a reçu, le 8 octobre, les délégations des trois pays (république Tchèque, Hongrie et Italie) qui ont participé à l'élaboration de l'ouvrage *Pillage en Europe*, publié par l'ICOM.

Cent objets disparus, c'est le titre d'une collection d'ouvrages réalisés à l'initiative de l'ICOM (International Council of Museums - Conseil international des musées), depuis 1993, dans le but de lutter contre le trafic illicite des biens culturels. Ils présentent des objets volés, dans des collections publiques et des musées, ou pillés, sur des sites archéologiques. La diffusion vers les musées, les services de police et de douanes, les salles de vente et la presse, à travers le monde, a fait des premières publications (*Pillage à Angkor*, *Pillage en Amérique latine*, *Pillage en Afrique*) un outil d'information, de référence et de contrôle des objets. De plus, la charte de déontologie des acquisitions, élaborée par l'ICOM, figure dans chacun d'entre eux. *Pillages en Europe* porte, en effet, sur le patrimoine religieux. Ces quatre pays sont

# PILLAGE EN EUROPE : CENT OBJETS DISPARUS

## Protection contre le vol et recherche du patrimoine religieux

ceux d'Europe les plus exposés aux vols d'objets religieux (sculptures, peintures, orfèvrerie, mais aussi tapisseries, lutrins et reliquaires, meubles et ex voto).

### Le dispositif mis au point par la France

Ce sont plutôt les vols d'objets dans les propriétés privées qui placent la France dans les tous premiers rangs des pays touchés par les vols d'œuvres d'art. Sur 200 000 objets de tout type, protégés au titre des monuments historiques, on estime que de 2 000 à 5 000 ont été volés au cours du xx<sup>e</sup> siècle, dont environ 15 % ont été retrouvés. Le patrimoine religieux, contrairement à celui des musées, est composé en grande partie de « collections non gardées ». La recrudescence des vols, dans les années 70, a conduit à la mise en place au ministère de l'Intérieur de l'Office de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC), autorité centrale qui traite les informations relatives au trafic d'objets d'art en France et à l'étranger. La direction de l'Architecture et du Patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication, compétente pour les objets protégés au titre de la loi de 1913 sur les monuments historiques, insiste, quant à elle, sur les systèmes de prévention, tandis que l'OCBC est chargé de l'enquête après le vol. Les données que la DAPA peut lui fournir pour identifier les objets sont donc de la plus grande importance. Cette



*Maître autel, tabernacle, retable, croix, chandelier, Franche-comté, fin xvii<sup>e</sup> siècle © Direction du patrimoine, 1992*

répartition des compétences fonctionne bien. En effet, le patrimoine français bénéficie d'inventaires et de bases de données régulièrement actualisés qui permettent d'identifier de nombreux objets d'art. Le secrétaire d'État a rappelé, en ce qui concerne le patrimoine religieux, plusieurs affaires qui ont connu récemment un heureux dénouement. » *La Vierge à l'enfant* de Saint-Gervazy en Auvergne, statue du xii<sup>e</sup> siècle, classée monument historique, volée en 1983 et localisée lors d'une vente publique à Madrid en juin 2000 a été raccompagnée, par l'OCBC, au début du mois d'avril 2001 jusqu'au trésor de la cathédrale de Clermont-Ferrand, en attendant sa réinstallation dans son lieu de conservation d'origine.

» La tapisserie flamande du xvi<sup>e</sup> siècle représentant *la guérison miraculeuse d'un aveugle*, classée monument historique, volée en novembre 2000 dans

la cathédrale Saint Julien du Mans, a été retrouvée puis restituée à la DAPA, en mars 2001.

**Trois questions à Louis-Philippe Cadias, commandant de police affecté à la direction de l'Architecture et du Patrimoine**

**« Votre présence depuis 1995 au sein de la DAPA a permis d'établir des liens directs avec tous les acteurs de la prévention et de la répression des vols d'objets mobiliers. Comment se répartissent les compétences ? »**

La DAPA met en place les mesures de prévention, dont l'une des plus efficaces est l'inventaire des biens sur des bases de données. Dès la déclaration de vol, le dossier documentaire constitue l'élément principal nécessaire à l'identification de l'objet dérobé. Ces informations sont transmises à l'OCBC qui les intègre dans la base Treima (Thésaurus de recherche électronique en imagerie artistique) et procède à la diffusion de l'information, grâce



Michel Dufour devant les délégations de république Tchèque, de Hongrie et d'Italie © Farida Brechemier Guerdjou

aux circulaires de recherches nationales et internationales (Interpol). En cas de redécouverte hors de France, le fait qu'un objet soit classé Monument historique permet au ministère de la Culture de relayer le propriétaire public aussi bien que privé dans ses démarches. Aucune redécouverte en Europe d'un objet volé postérieur à 1992 n'a donné l'occasion, à l'heure actuelle, de lancer la procédure prévue par la loi de 1995 transposant la directive européenne de 1993 relative à la restitution des biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un état membre. Et dans l'attente de la ratification de la convention Unidroit par la France, les procédures judiciaires menées à l'étranger sont tributaires des bonnes relations entre les services judiciaires et policiers de chaque pays.

#### Dans quels lieux a-t-il été possible d'identifier des objets volés en France ?

Les ventes publiques, en France ou à l'étranger, permettent régulièrement d'identifier des biens culturels volés : les tapisseries d'Aubusson provenant de Saint-Gaudens en Haute Garonne, volées en 1989, ont été reconnues chez une grande société de vente à New York en 1995. Les règles applicables au marché de l'art français impliquent que le marchand

connaisse l'origine du bien proposé à la vente, et la tenue d'un registre d'acquisition des objets mobiliers est obligatoire. La preuve de la bonne foi rend nécessaire l'indemnisation du dernier acquéreur : le ministère de la Culture a régulièrement participé à des « rachats » de biens volés pour permettre leur restitution. Il arrive aussi que des objets volés soient retrouvés dans des musées. L'application par les institutions publique du code de déontologie professionnelle de l'ICOM devrait permettre d'éviter de tels cas de figure. La coopération internationale prouve son efficacité, permettant aux enquêtes d'aboutir, même pour des vols anciens.

#### Quelles sont les mesures de prévention plus précisément mises en place par la DAPA ?

L'information et la sensibilisation au profit des propriétaires ont permis de préciser à chacun de ces acteurs les mesures de protection les plus efficaces contre la malveillance. D'autre part, des visites de sécurité dans les monuments les plus sensibles sont organisées afin d'établir « in situ » un schéma de protection des risques propre à chaque édifice patrimonial.

#### Contact :

Direction de l'Architecture et du Patrimoine  
Judith Kagan : 01 40 15 19 89



Reine Prat © Emmanuel Boutier

#### REINE PRAT A ÉTÉ NOMMÉE PAR CATHERINE TASCA CHARGÉE DE MISSION POUR LE BICENTENAIRE DE VICTOR HUGO.

Elle assure la préparation et le suivi des travaux du comité national présidé par Bertrand Poirot-Delpech et la coordination de l'ensemble des initiatives en concertation avec les instances mises en place par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par celui des Affaires étrangères, par la ville de Paris et celle de Besançon.

Agrégée de lettres, Reine Prat était depuis septembre 1998 conseillère pour le théâtre à la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles.

Elle avait auparavant été chargée de mission à la direction du développement culturel, conseillère pour le théâtre et l'action culturelle à la direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur puis conseillère artistique à la mairie de Marseille auprès de Dominique Wallon. Elle a ensuite dirigé l'association Arcanal et, de 1995 à 1998, l'institut français de Marrakech.

#### FRANÇOIS GEINDRE NOUVEAU DRAC BOURGOGNE

Né en février 1946, avocat, François Geindre a été de 1971 jusqu'en mars dernier le maire d'Hérouville-Saint-Clair. Conseiller général du Calvados de 1979 à 1985, il est depuis 1986 conseiller régional de Basse-Normandie. Président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers de 1985 à 1987, il s'est vu confier en 1992 la présidence du groupe concertation « villes » au commissariat général au plan avant d'être nommé en 1993 inspecteur général de la construction. Il a été suppléant de Louis Méxandeau à l'Assemblée nationale de 1993 à 1997. Vice-président du Conseil national des villes de 1994 à 1998, il présida la commission nationale de concertation sur le logement auprès du secrétariat d'État au logement de 1999 à juin dernier. Il est président de l'école spéciale d'architecture de Paris.

#### CATHERINE VERGRIÈTE EST CONSEILLÈRE POUR LA COMMUNICATION DE CATHERINE TASCA

Catherine Vergriète, conseillère technique chargée des relations avec la presse au sein du cabinet de Catherine Tasca, est devenue conseillère chargée de la communication auprès de la ministre le 1<sup>er</sup> octobre. Elle remplace Elisabeth Normand qui vient de rejoindre la BNF.

# HOMMAGE À ANDRÉ MALRAUX

## Les célébrations du centième anniversaire de la naissance d'André Malraux



André Malraux et le Général de Gaulle lors de l'inauguration de la MJC de Bourges © Collection particulière Guy Brajot

André Malraux est né le 3 novembre 1901. Écrivain, cinéaste, homme politique fondateur du ministère de la Culture, son centième anniversaire est marqué par de nombreuses manifestations, en France comme à l'étranger, qui se déroulent depuis le début de l'été. Catherine Tasca a souhaité qu'un hommage officiel lui soit adressé à Bourges le 25 novembre prochain.

Les célébrations du centième anniversaire de la naissance d'André Malraux ont déjà été marquées par l'important colloque « D'un siècle l'autre, André Malraux » qui s'est tenu du 24 au 31 août au centre culturel international de Cerisy, sous la direction de Jean-Claude Larrat et de Jacques Lecarme.

Catherine Tasca participera le 21 novembre au colloque organisé par le centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines qui aura pour sujet « André Malraux et le rayonnement culturel de la France ». Trois thèmes y seront plus particulièrement abordés : les combats de la création, les combats antitotalitaires et les métamor-

phoses de l'espoir. Ce colloque, coordonné par Charles-Louis Foulon, réunira de nombreux spécialistes de l'œuvre de Malraux, français et étrangers.

Catherine Tasca a souhaité qu'un hommage officiel soit rendu à André Malraux. Elle a choisi pour ce faire la Maison de la Culture de Bourges, première des maisons de la culture voulues par le fondateur du ministère. Cet hommage réunira, autour de la ministre et de la famille Malraux, artistes, écrivains, anciens collaborateurs d'André Malraux et responsables actuels du ministère de la Culture.

Pour cette occasion, Marcel Bozonnet, administrateur général de la Comédie française, a

conçu et mis en scène un spectacle construit à partir de textes d'André Malraux. La plupart sont tirés du *Miroir des limbes* et permettent de parcourir les multiples aspects de la personnalité et de l'œuvre de l'écrivain.

La ministre a également voulu qu'un site internet original soit créé autour des idées forces exprimées dans *Les voix du silence* où apparaît le concept du musée imaginaire. Ce travail, dirigé par Jean Leymarie et mis en forme par Hyptique, sera présenté en ouverture du spectacle de Marcel Bozonnet.

Enfin, Bernard Pivot enregistrera sur place une émission spéciale intitulée « Malraux, un aventurier de la culture ». Cette émission sera diffusée par France 2 le dimanche 2 décembre à partir de 22h45.

» De nombreux ouvrages ont été publiés s'adressant au grand public comme aux spécialistes.

L'association des amis d'André Malraux consacrera la deuxième parution de la revue *Présence d'André Malraux* aux rapports du jeune Malraux avec les artistes de son temps.

Un programme détaillé de ces manifestations et publications est disponible sur le site internet du ministère.



## Musées

**MADE IN USA.  
L'ART AMÉRICAIN DE 1908 À 1947**

» Jusqu'au 31 décembre 2001

L'exposition *Made in USA*, première exposition organisée sous l'égide de FRAME (French Regional and American Museums Exchange), permet de découvrir un aspect de l'histoire de l'art américain largement méconnu en France.

L'art américain avant Pollock se réduit, pour beaucoup, à quelques grandes figures, comme Edward Hopper, Georgia O'Keeffe ou Walker Evans... alors que la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle a, bien évidemment, été beaucoup plus riche en talents. L'exposition *Made in USA* permet d'en prendre conscience, en présentant un large panorama de quarante ans d'art moderne américain, depuis l'introduction dans la tradition réaliste nationale des nouveautés issues de l'impressionnisme jusqu'aux premières œuvres majeures de ceux que l'on définira comme les « expressionnistes abstraits ». Réalisée grâce à des prêts importants de collectionneurs et de musées français et américains, au premier rang desquels les neuf musées partenaires américains de FRAME, l'exposition rassemble un important ensemble d'œuvres représentatives des écoles artistiques américaines de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Peintures, œuvres graphiques, photographies et sculptures (en plus petit nombre) permettent de suivre l'évolution de l'art américain pendant près d'un demi-siècle

et donnent l'occasion de découvrir de nombreux chefs-d'œuvres, jusqu'alors inconnus en France.

*Made in USA. L'art américain de 1908 à 1947*, musée des Beaux-Arts de Bordeaux, Galerie des Beaux-Arts. L'exposition sera ensuite présentée au musée des Beaux-Arts de Rennes, du 18 janvier au 31 mars 2002, puis au musée Fabre de Montpellier, du 12 avril au 23 juin 2002.

**Le FRAME qu'est-ce que c'est ?**

Le French Regional and American Museums Exchange - qui a été créé en 1999 - rassemble dix-huit musées américains et musées régionaux français. Sa vocation est d'instaurer des partenariats durables entre musées français et américains, leur permettant de concevoir des projets communs et de proposer leurs trésors à un plus large public de part et d'autre de l'Atlantique.

*Made in USA. L'art américain de 1908 à 1947*, première grande exposition présentée dans le cadre de ce programme, sera suivie par une autre importante exposition, *Symboles sacrés. Quatre mille ans d'Arts premiers des Amériques*, qui sera présentée de 2002 à 2003 à Montpellier (du 12 juillet au 29 septembre 2002), Rouen (du 25 octobre 2002 au 13 janvier 2003), Lyon (du 13 février au 28 avril 2003) et Rennes (du 27 mai au 10 août 2003).

Seront également organisées, en 2002, dans le cadre du programme FRAME : une exposition des œuvres de quatre photographes américains (Weston, Cunningham, White, Walker) du Portland Art Museum, qui sera présentée au musée d'Art contemporain de Strasbourg (du 16 février au 5 mai), et une exposition des dessins de Raphaël de la célèbre collection Wicar, conservée au musée de Lille, qui sera présentée à Cleveland (du 28 août au 27 octobre).



© Nimm 2001

## Union européenne

**ADOPTION DE LA DIRECTIVE  
RELATIVE AU DROIT DE SUITE**

au profit de l'auteur d'une œuvre d'art originale

Après l'adoption, en avril dernier, de la directive relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, l'Union européenne se dote d'un nouvel instrument juridique en matière de droit de la propriété littéraire et artistique.

Le 19 juillet, le Conseil a, en effet, adopté la directive relative au droit de suite au profit de l'auteur d'une œuvre d'art originale. Ce texte devra être transposé en droit national avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**Le droit de suite, qu'est-ce que c'est ?**

Le droit de suite constitue le droit, pour l'auteur ou ses héritiers, de percevoir une rémunération basée sur le prix obtenu lors de toute revente de l'œuvre postérieure à la première session par l'auteur.

Dans la plupart des états-membres de l'Union européenne, le droit de suite existe déjà mais les différentes législations en place présentent de grandes disparités. La directive procède donc à une harmonisation de la législation sur le droit de suite dans les états-membres de l'Union européenne. Elle vise à assurer aux auteurs d'art graphiques et plastiques une participation économique au succès de leurs créations. De même,

elle tend à rétablir un équilibre entre la situation économique des auteurs d'œuvres d'art graphiques et plastiques et celle des autres auteurs.

**Les règles du droit de suite**

Il appartient aux états-membres de fixer un prix de vente minimum à partir duquel les ventes sont soumises au droit de suite. Ce prix de vente minimum ne peut en aucun cas être supérieur à 3000 euros. Dans l'hypothèse où le prix de vente minimum serait inférieur à 3000 euros, l'état-membre fixe également le taux applicable. Ce taux ne peut pas être inférieur à 4 %.

Hormis le cas particulier du prix de vente minimum, le droit de suite est fixé comme suit :

- a) 4 % pour la première tranche de **50 000 euros** du prix de vente ; les états-membres peuvent appliquer aussi un taux de 5 %
- b) 3 % pour la tranche du prix de vente comprise entre **50 000,01 et 200 000 euros**
- c) 1 % pour la tranche du prix de vente comprise entre **200 000,01 et 350 000 euros**
- d) 0,5 % pour la tranche du prix de vente comprise entre **350 000,01 et 500 000 euros**
- e) 0,25 % pour la tranche du prix de vente dépassant **500 000 euros**

Le texte devra être transposé en droit national avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Les états-membres qui n'appliquent actuellement pas de droit de suite, comme le Royaume-Uni par exemple, ont obtenu un délai supplémentaire de quatre ans.

## LES DOUZIÈME ENTRETIENS DU PATRIMOINE 2001

Une mise au présent du passé  
ou une mise en histoire  
du présent ?

» Du 26 au 28 septembre

La douzième édition des *Entretiens du Patrimoine*, organisés par la direction de l'Architecture et du Patrimoine, se déroulera les 26, 27 et 28 novembre 2001 au Cirque d'Hiver. Elle portera sur l'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du xx<sup>e</sup> siècle en France.

Catherine Tasca et Michel Duffour en ont confié la présidence à l'historien Henry Rouso, qui dirige l'Institut d'Histoire du temps Présent (IHTP), dépendant du CNRS à l'École normale supérieure de Cachan.

Attentif aux rapports qu'une société donnée, à un moment déterminé de son histoire, entretient avec le passé, Henry Rouso propose d'appréhender le thème de ces journées sous l'angle d'une double dialectique : celle de la mise au présent du passé (qui renvoie à la question des rapports entre mémoire et histoire) et celle de la mise en histoire du présent (ou comment la frontière invisible entre présent et passé, constitue une étape essentielle de la « patrimonialisation »). Cette approche s'inscrit dans le changement de « régimes d'historicité » qui, au xx<sup>e</sup> siècle notamment, se sont opérés de plus en plus rapidement. L'identification des différents stades

ou « événements mémoriels » de l'inflation patrimoniale qui, sous la pression de la demande sociale, ont fini aujourd'hui par déborder largement le seul champ culturel, s'accompagnera, au delà d'un simple constat critique, d'une recherche des causes profondes.

Pierre Nora, Régis Debray et François Loyer comptent au nombre des personnalités qui interviendront tout au long de ces journées. Avec François Furet et Jacques le Goff, en se succédant à la présidence des *Entretiens* depuis 1994, ils ont révélé d'autres types d'approche et de nouveaux axes de recherche et ont contribué à faire de cette manifestation le lieu véritable d'une réflexion théorique et doctrinale sur le rôle du patrimoine dans notre société. Une table ronde *Quel patrimoine pour le xx<sup>e</sup> siècle ?* réunira les participants le matin du 28 novembre autour de Jean Lebrun, journaliste à France culture.

**Contact :** direction de l'architecture et du patrimoine, Jean-Marc Richet 01 40 15 35 77

**Inscription : Jour « J »**  
Bateau le Chaland  
1432/1455, quai Marcel Dassault  
92110 Saint Cloud

## Musée

# LE MUSÉE BASQUE A ROUVERT SES PORTES À BAYONNE



Le « Musée Basque et de l'histoire de Bayonne » © D.R.

Catherine Tasca s'est rendue le 15 octobre au *Musée Basque et de l'histoire de Bayonne* qui a rouvert ses portes au public le 23 juin dernier, après plusieurs années de rénovation.

Ouvert pour la première fois en 1924, le musée avait été fermé en 1989, le bâtiment qui l'abritait, la maison Dagourette, situé sur les quais, dans le quartier du Petit-Bayonne, menaçant de s'effondrer. La maison, qui date du xvii<sup>e</sup> siècle et a été classée monument historique en 1991, a été rénovée de fond en comble et deux bâtiments lui ont été adjoints, permettant au musée de disposer désormais d'une surface 4 000 m<sup>2</sup>. Conservatoire quelque peu poussiéreux de la culture basque, l'établissement est devenu, au terme de ces travaux, un grand musée ethnographique du xxi<sup>e</sup> siècle à la modernité frappante.

Il se prépare à accueillir, à court ou à moyen terme, deux fois plus de visiteurs qu'il ne le faisait avant sa fermeture.

### 100 000 œuvres et objets

Entièrement repensé par des muséographes, l'établissement se veut désormais ludique et didactique, tout en restant fidèle à sa mission de promotion de la culture basque. « *L'âme du musée a été conservée* », précise Olivier Ribeton, le conservateur de l'établissement. « *Mais elle a été mise en contact avec la vie d'aujourd'hui.* » Des collections rassemblant quelque cent mille

œuvres et objets font de l'établissement un musée témoin de son temps et observateur de la société basque. Régulièrement enrichies (notamment par l'apport d'œuvres

contemporaines), elles comprennent 20 000 objets, 30 000 livres, et 50 000 pièces iconographiques et d'archive parmi lesquels 2 000 ont été sélectionnés pour être exposés de façon permanente. Classées de façon thématique (agro-pastoralisme, architecture de la maison, jeux, sports, danse, religion...), elle sont présentées dans 20 salles réparties sur les trois niveaux du musée et reliées entre elles par un immense puits de jour. Une scénographie audacieuse les a particulièrement mises en valeur comme dans la forêt de stèles funéraires de la grande salle de pelote basque. **L'identité et la culture basques** Ainsi agrandi et rénové, le *Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne* va jouer un rôle stratégique dans le développement de la politique culturelle et touristique de la Ville. Tout en permettant au plus grand nombre de mieux comprendre l'identité et la culture basques, il poursuivra, en collaboration avec différentes partenaires aussi bien français qu'étrangers, une réflexion scientifique sur leur évolution.

**Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne :** 37, quai des Corsaires - 64100 Bayonne. Tél. : 05 59 46 61 90

**Coût total des travaux :** 75,8 MF HT, financés à hauteur de 34% par la Ville de Bayonne, 32% par l'état, 15% par la Région, 15% par le Département et 4% par l'Europe.

## PROGRAMME EUROPÉEN

## « CULTURE 2000 »

## Appel à propositions pour 2002



© D.R.

L'appel à propositions 2002 du programme Culture 2000 - programme cadre de l'Union européenne en faveur de la coopération culturelle - vient d'être publié au *Journal officiel des communautés européennes*. Il définit les orientations du programme pour l'année 2002 et donne également des informations générales sur le programme. Il indique d'ores et déjà, quelles seront les lignes directrices des deux prochains appels à propositions, en 2003 et 2004.

**Priorité aux arts visuels en 2002**

En 2002, les arts visuels modernes et contemporains ainsi que les autres formes similaires d'expression artistique (telles que la peinture, la sculpture, l'art vidéo, le cyber art, la photographie, le dessin industriel et commercial, le dessin textile, l'architecture, l'art graphique, les arts décoratifs et l'artisanat d'art) seront privilégiés.

Si la priorité est donnée aux arts visuels dans chacune des composantes traditionnelles du programme (à savoir, projets annuels de coopération, accords pluriannuels de coopération), d'autres projets seront également soutenus dans les domaines de la traduction, du livre et de la lecture, des arts du spectacle et du patrimoine.

**Renseignements pratiques pour les candidatures au programme culture 2000 en 2002**
**Date limite pour le dépôt des dossiers (à respecter impérativement) :**

15 novembre 2001 pour les projets annuels - 30 novembre 2001 pour les accords de coopération pluriannuels.

**Où se procurer l'appel à propositions, le formulaire de candidature et des renseignements complémentaires sur le programme ?**

Sur le site du Relais Culture Europe, association dédiée à l'information sur les financements culturels européens <http://www.relais-culture-europe.org>

Sur le site du journal officiel des communautés européennes (JOCE) <http://www.europe.eu.int/eur-lex/fr/oj/index.html>

Sur le site de la Direction générale « Éducation et culture » de la Commission européenne <http://europa.eu.int/comm/culture/index-fr.html>

**Projets annuels de coopération**

En 2002, un soutien sera apporté à des projets annuels de coopération selon la répartition suivante :

- » cent projets dans le domaine des arts visuels modernes et contemporains
- » cinq projets d'expositions promouvant les arts visuels modernes et contemporains dans des pays tiers non participants au programme
- » dix projets dans le domaine du livre et de la lecture
- » quatre-vingt-dix projets de traduction (chaque projet devra porter sur au moins quatre ouvrages et au maximum sur dix ouvrages) dont des monographies d'artistes et des ouvrages sur l'histoire ou la théorie de l'art
- » quinze projets dans le domaine des arts du spectacle
- » quinze projets dans le domaine du patrimoine culturel

**Culture 2000 en 2003 et 2004**

Comme en 2002, un seul secteur d'activité culturelle sera privilégié en 2003 et en 2004. La priorité sectorielle 2003 concernera les arts du spectacle (théâtre, danse, musique, opéra, arts lyriques, théâtre de rue et cirque). La priorité sectorielle 2004 concernera le patrimoine culturel (patrimoine mobilier et immobilier, patrimoine immatériel, archives historiques et bibliothèques, patrimoine archéologique, patrimoine subaquatique, sites et paysages culturels. Est exclu le patrimoine culturel de la période moderne). Le secteur de la traduction, du livre et de la lecture sera également inclus dans les appels à propositions 2003 et 2004.

**Accords pluriannuels de coopération**

(les accords pluriannuels de coopération ont pour objet de développer la coopération culturelle entre opérateurs culturels issus d'au moins cinq pays participant au programme dans une perspective durable). En 2002, un soutien sera apporté à des accords de coopération pluriannuels selon la répartition suivante :

- » douze accords dans le domaine des arts visuels modernes et contemporains
- » un ou deux accords dans le domaine des arts du spectacle
- » un ou deux accords dans le domaine du patrimoine culturel de l'antiquité
- » un accord dans le secteur de la traduction, du livre et de la lecture

**A noter :** S'agissant des projets annuels de coopération et des accords pluriannuels de coopération, priorité sera donnée aux projets de qualité qui mobiliseront le plus grand nombre d'opérateurs culturels des différents pays participants au programme et qui garantiront la plus large diffusion de leurs activités auprès du grand public en utilisant les moyens de communication les plus appropriés et, notamment, les nouveaux moyens de communication.

**Informations générales**

Thèmes transversaux applicables à tous les projets présentés en 2002, 2003 et 2004. Les projets présentés devront obligatoirement s'inscrire dans au moins l'un de ces thèmes : Promouvoir la citoyenneté par la culture. Nouvelles technologies, nouveaux médias : enjeux pour la créativité. Tradition et innovation, relier le passé au futur

## LA MÉMOIRE ENGLOUTIE DE BRUNEI

### Une aventure archéologique exemplaire

Fortuitement découverte le 24 mai 1997, lors d'investigations sous-marines menées sur les côtes de Brunei par la société *TotalFinaElf Brunei*, l'épave dite de Brunei a fait l'objet dès octobre de la même année d'une première expertise qui concluait à la nécessité d'une fouille exhaustive. Michel L'Hour, ingénieur de recherche au département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) du ministère de la Culture et de la Communication



Image de l'exploration © P. Sebirot

a été choisi pour mener à bien cette expertise. Bien que l'épave repose hors des eaux territoriales bruneiennes à près de 50 km des côtes, à plus de 65 mètres de fond, la responsabilité de la fouille a été confiée à la demande du gouvernement brunéien, avec l'accord du gouvernement français et le mécénat de *TotalFinaElf*, à Michel L'hour.

#### Une cargaison exceptionnelle

De mai à août 1998, la fouille a réuni près de 140 spécialistes venus d'horizons très divers. L'étude du « tumulus » de l'épave a révélé un chargement jusqu'ici inégalé : près de 14 000 pièces de céramique, dont 4 600 pièces de porcelaine Ming Bleu et blanc que l'on peut dater de l'ère

Hongzi (1488-1506). La cargaison offre l'exceptionnelle opportunité de saisir dans leur vraie nature et leur diversité les productions populaires qui constituaient probablement l'essentiel du fret qu'acheminaient dans leur cale d'un bout à l'autre de la mer de Chine, et en particulier vers le sultanat qui vivait alors une de ses périodes commerciales les plus glorieuses, les grandes jonques du xv<sup>e</sup> siècle. L'exposition présentée à Paris, à la Conciergerie, n'a pas pour sujet

principal l'objet « muséographié », mais le cheminement qui mène de la découverte initiale de l'épave par un industriel à l'interprétation finale des résultats de son étude archéologique par les scientifiques, à travers toute une série d'opérations qui marquent la spécificité d'une fouille scientifique. Mais c'est surtout la scénographie originale accordée avec la grande place... *in situ* qui place le visiteur en découvreur véritable.

Exposition à la Conciergerie du 29 septembre 2001 jusqu'au 7 janvier 2002

#### Réservations exposition :

01 53 73 78 53

Catalogue éditions Textuel,  
48 rue Vivienne 75002 Paris

## Rénovation

### QUAND UNE PISCINE DEVIENT MUSÉE



Piscine conçue par l'architecte Albert Baert, 1932, et reconvertie en musée par Jean-Paul Philippon © D.R.

Le musée d'Art et d'Industrie de Roubaix, implanté sur le site de l'ancienne piscine municipale, a été inauguré le 19 octobre 2001 par Catherine Tasca.

L'ancienne piscine municipale, exceptionnel bâtiment art-déco a été édifié, entre 1927 et 1932, par l'architecte lillois Albert Baert. Fermée depuis 1985, pour des raisons de sécurité, la piscine, inscrite au patrimoine du xx<sup>e</sup> siècle, a été reconvertie par l'architecte Jean-Paul Philippon pour abriter les collections et les services du nouveau musée. Le nouvel établissement est organisé autour de la salle, aux proportions majestueuses, qui abritait le bassin. Un grand miroir d'eau, adaptable à toutes les scénographies, a été préservé en son centre. Les cabines de douche et de déshabillage, transformées en vitrines et cabinets de consultation, abritent les collections d'arts appliqués, tandis que les ailes réservées autrefois aux baignoires accueillent les collections de beaux-arts.

#### Les collections

Le nouveau musée fait dialoguer, dans un débat plein de surprises, une importante collection d'arts appliqués et un fonds également important de peintures et de sculptures modernes des xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles. La collection d'arts appliqués compte plusieurs centaines de milliers de références : pièces de mobilier, tapis, céramiques de Sèvres, objets d'art... et surtout un exceptionnel

fonds textile, riche de quelque 50 000 pièces de tissus d'habillement et d'ameublement, et de 8 000 livres d'échantillons. Quant à la collection de peintures et sculptures, elle comprend notamment un bel ensemble symboliste, un fonds orientaliste et de nombreuses pièces d'art figuratif du premier tiers du xx<sup>e</sup> siècle (œuvres de Bonnard, Dufy, Vuillard, Vallotton, Marquet, Kupka, Bourdelle, Gromaire, Fougita, Van Dongen...). Elle a bénéficié d'importants dépôts du musée national d'Art moderne, du musée d'Orsay et du Fonds national d'Art contemporain.

#### L'âme de la ville

Exemple très réussi de bâtiment ancien adapté à une nouvelle vocation, le musée va participer avec force à l'affirmation de l'âme de la ville de Roubaix. Une cité industrielle, bâtie aux xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles, et qui, aujourd'hui encore, reste un important centre international de distribution de prêt-à-porter grâce à la présence de plusieurs centrales de vente par correspondance...

Musée d'Art et d'Industrie : 23, rue de l'Espérance - 59100 Roubaix.  
Tél. : 03 20 69 23 60.

La part de financement des travaux par l'état est de 30 %.

**Orsay**

**ARNOLD BÖCKLIN (1827-1901), UN VISIONNAIRE MODERNE :**

» Jusqu'au 13 janvier 2002

Redécouvert dans les années 1910-1920 par les peintres surréalistes, puissamment inspirés par sa vision fantastique et iconoclaste de la mythologie, le peintre suisse Arnold Böcklin demeure mal connu en France. Cette première monographie, réunissant quelque 70 œuvres, permettra au public français de mieux comprendre son importance et sa place dans l'art moderne.

**Arnold Böcklin (1827-1901), un visionnaire moderne.** Musée d'Orsay, 62, rue de Lille - 75343 Paris cedex 07.



Arnold Böcklin, « Pan effrayant un berger » (1859) © DR/Bâle, Kunstmuseum

**Exposition**

**CHAGALL SURREALISTE ?**

» Jusqu'au 7 janvier 2002

Chagall aurait pu être surréaliste mais ne l'a pas été. Car si l'imagination est bien, pour lui comme pour ses amis Max Ernst ou Paul Eluard, au cœur de la création artistique, elle doit rester liée à la tradition... et l'artiste doit la maîtriser. L'exposition *Chagall surréaliste ?*, qui présente un ensemble de peintures et de dessins couvrant près de soixante années de création et dont un grand nombre n'a jamais été montré en France, s'attache aux seules œuvres « oniriques » de Chagall. Elle montre un artiste qui n'obéit à aucun critère d'école, de groupe ou de mouvement. Un artiste qui, le plus souvent autour

d'une figure centrale, celle du poète ou du peintre « la palette à la main », suscite un monde de fantaisie. Un « univers magique », ainsi que le qualifiait André Breton...

**Chagall surréaliste ?**

Musée national Message Biblique Marc Chagall, avenue du Docteur Ménard - 06000 Nice.



Chagall, autoportrait aux sept doigts, 1912-1913 © Amsterdam, Stedelijk museum.

**Photographie**

**LES ESPACES AMÉRICAINS PHOTOGRAPHIÉS PAR ALAIN BALMAYER**

» Jusqu'au 7 janvier 2002

Le musée national de la Coopération franco-américaine de Blérancourt présente cent dix photographies, dont plus de trente inédites, d'Alain Balmayer, photographe français né en 1930 et qui, depuis 1980, se consacre au paysage. Alain Balmayer a découvert les États-Unis en 1984 et l'Amérique des grands espaces

est devenue son principal sujet d'inspiration. Les photographies intègrent les traces - fragiles - du rêve américain inscrites au cœur du désert : panneaux publicitaires, terrains de sport, éoliennes...

**Espaces américains. Photographies**

d'Alain Balmayer, musée national de la Coopération franco-américaine, château de Blérancourt - 02300 Blérancourt.

**GRATUITÉ : NOCTURNES JEUNES AU MUSÉE DU LOUVRE**

Les jeunes de moins de 26 ans sont invités gratuitement au Louvre, les mercredis 7, 14, 21 et 28 novembre 2001, de 18h à 21h45. Ils seront accueillis sous la pyramide du Louvre par une équipe d'étudiants en BTS Tourisme, puis une centaine d'étudiants en histoire de l'art, en médiation culturelle et en architecture, les sensibiliseront au monde de l'art en rendant, par leurs commentaires, les œuvres plus « vivantes » et plus proches.

**Exposition**

**L'ESPRIT NOUVEAU : LE PURISME À PARIS DE 1918 À 1925**

» Jusqu'au 6 janvier 2002

Le musée de Grenoble présente, à partir du 7 octobre, une exposition ayant pour titre : *L'Esprit Nouveau : le Purisme à Paris de 1918 à 1925*, réalisée en partenariat avec le County Museum of Art de Los Angeles. Le Purisme, courant artistique capital, réunit trois grands artistes : Le Corbusier, Fernand Léger et Amédée Ozenfant, qui refusèrent

les déformations cubistes et ce qu'ils considéraient comme étant des partis pris trop décoratifs pour s'attacher aux aspects construits des objets...

La reconstitution du Pavillon de l'Esprit Nouveau de Le Corbusier, réalisé lors de l'Exposition Internationale des arts décoratifs de Paris en 1925, constitue le point d'orgue de cette manifestation, qui rassemble plus de 70 œuvres des trois artisans du Purisme.

**L'Esprit Nouveau : Le Purisme à Paris de 1918 à 1925.** Musée de Grenoble.

L'exposition a été reconnue d'intérêt national par le ministère de la Culture et de la Communication/Direction des musées de France et a bénéficié de ce titre d'un soutien financier exceptionnel de l'état

**Publication**

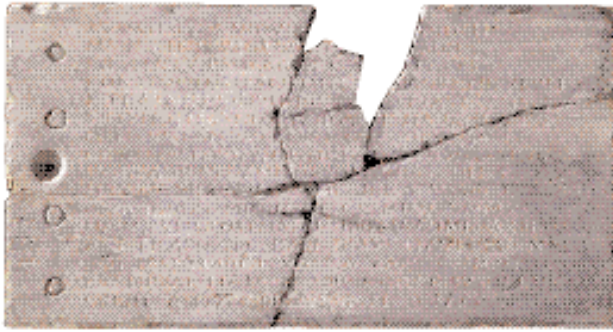
**MUSIQUE OU FIGURATIONS DU PASSÉ : LES ETHNOLOGUES INTERROGENT NOS PRATIQUES**

La Mission du patrimoine ethnologique (DAPA) consacre ses dernières publications à deux pratiques culturelles aux multiples facettes : la musique, et la figuration du passé. Le numéro 37 de la revue *Terrain*, publiée par les Éditions du patrimoine, étudie les rapports complexes entretenus avec les pratiques musicales : face à face entre l'artiste et l'auditeur avec le disque dès les années 1920-1930 ; disc-jockeys qui, mobilisant leurs savoir-faire et leurs références esthétiques en fonction du contexte, prennent en même temps en compte leur propre plaisir et les émotions du public qu'ils font « voyager » ; chanteur lyrique qui utilise sa peur pour faire surgir et transmettre aux spectateurs d'autres émotions ; trajectoires personnelles jusque là peu satisfaisantes qui sont réappréhendées grâce à l'émotion que suscite la voix du chanteur dans le cas des fans d'Elvis Presley ...

*Terrain* 184 pages illustrées - 15€ (100f) - diffusion CID - 131 bd Saint Michel 75005 Paris



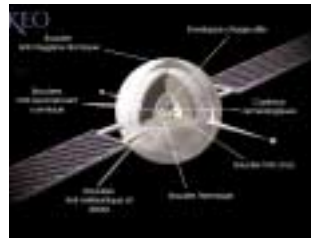
© Alain Balmayer, Palm Springs, California, 1993



Épithaphe métrique d'Hilaire d'Arles. Marbre, V<sup>e</sup> siècle. Cette inscription se trouvait probablement au dessus du sarcophage qui reçut la dépouille de l'évêque arlésien Hilaire (430-449), provenant de l'exposition « D'un monde à l'autre, naissance d'une chrétienté en provençe »



Pallium de l'évêque Césaire, laine V<sup>e</sup> siècle, provenant de l'exposition « D'un monde à l'autre, naissance d'une chrétienté en provençe » © D.R.



Illustrations du projet Keo KEO, l'Oiseau Archéologique du Futur. © D.R.

Une histoire à soi, figurations du passé et localité, sous la direction d'Alban Bensa et de Daniel Fabre, est le nouvel ouvrage de la collection *Ethnologie de la France*, coéditée par la Mission du patrimoine ethnologique et la Maison des sciences de l'homme. Peut-on exister collectivement sans une histoire à présenter et à transmettre ? Chaque commune française n'a-t-elle pas des édifices, des objets, des vestiges à exposer et, au moins, un passé à raconter ? Par l'intermédiaire de l'école, la Nation et la République ont longtemps délimité les horizons et posé les grands repères qui permettaient d'inscrire la localité dans le « grand récit » d'Histoire de France. Aujourd'hui d'autres acteurs racontent l'histoire ordinaire, d'autres pouvoirs la suscitent. En nous conduisant du Larzac à la Creuse, du vignoble languedocien aux anciens sites industriels lorrains et

stéphanois, de Martigues à Montpellier..., des ethnologues nous montrent à quel point notre modernité a partout relancé deux débats : qui a autorité pour représenter l'histoire ? Que faire ensemble de ces figures, de ces récits ?

Une histoire à soi 304 pages, 21 euros, (139 F) diffusion CID - 131 bd Saint Michel 75005 Paris

### Exposition D'UN MONDE À L'AUTRE. NAISSANCE D'UNE CHRÉTIENTÉ EN PROVENÇE

» Jusqu'au 6 janvier 2002  
L'exposition *D'un Monde à l'autre. Naissance d'une Chrétienté en Provence* est bâtie autour des reliques de saint Césaire, évêque d'Arles au VI<sup>e</sup> siècle, récemment revenues au musée après une campagne de restauration. Cette série de reliques - sans doute l'une des plus complètes et des plus

renommées de l'occident chrétien - introduit à une réflexion sur la naissance de la Chrétienté en Provence. Elle permet d'illustrer les premiers temps chrétiens, d'évoquer les grands prélats provençaux, et de retracer le succès de l'évangélisation, avant de s'achever sur l'évocation de la vie et de l'action de saint Césaire lui-même. « *La Provence change totalement d'univers entre le début du IV<sup>e</sup> siècle et la fin du V<sup>e</sup> siècle* », explique Jean Guyon, l'un des commissaires de l'exposition et par ailleurs directeur de recherches au CNRS. « *Le but que nous nous sommes donné était de montrer, au travers des quelque cent objets présentés, comment ce changement s'est effectué.* »

**D'un Monde à l'autre. Naissance d'une Chrétienté en Provence.** Arles, musée de l'Arles antique, Presqu'île-du-Cirque-romain - 13200 Arles.  
L'exposition a été reconnue d'intérêt

national par le ministère de la Culture et de la Communication/Direction des musées de France et a bénéficié à ce titre d'un soutien financier exceptionnel de l'État.

### Évènement LE MUSÉE DU LOUVRE S'ASSOCIE À KEO

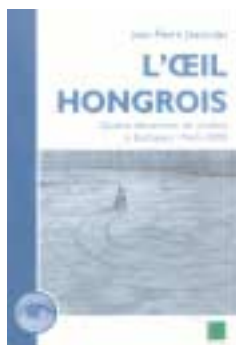
» Jusqu'au 7 avril 2002

Qu'est-ce que KEO ? C'est un satellite contenant des informations sur l'état du monde à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle et des messages des hommes d'aujourd'hui destinés à ceux de demain. Un projet imaginé par l'artiste et scientifique français Jean-Marc Philippe. Le lancement du satellite est programmé pour la fin 2003... et plusieurs dizaines de milliers d'années s'écouleront avant qu'il ne revienne sur terre. Le musée du Louvre s'est associé à cette aventure en participant à l'exposition « KEO, Prélude à l'envol », qui retrace la naissance de l'écriture et est actuellement présentée au musée de la Civilisation de Québec dans le cadre de la saison française à Québec. Les trois départements des Antiquités du musée du Louvre ont, à l'occasion de cette exposition, prêté une cinquantaine d'œuvres, parmi lesquelles : une statue de Gudéa, une tablette illustrant le mythe sumérien de la création de l'homme (département des Antiquités orientales) ; le sarcophage en marbre blanc d'Oudjahor, un Livre des Morts sur un linceul peint (département des Antiquités égyptiennes) ; des inscriptions grecques, étrusques et latines (département des Antiquités grecques, étrusques et romaines).

**KEO, Prélude à l'envol,**  
Musée de la Civilisation de Québec.  
Pour en savoir plus sur le projet KEO, consulter le site : [www.keo.org](http://www.keo.org)

### Publication L'ŒIL HONGROIS

Publié à l'occasion de *MAGYart, saison culturelle hongroise en France*, cet ouvrage paraîtra fin octobre en librairies. Il retrace l'histoire du cinéma hongrois à travers trois parties (1. Des origines à 1960, 2. Les années Kádár, 3. 1990-2000). Cet événement fait écho aux nombreuses manifestations cinématographiques qui ont lieu dans toute la France depuis le mois de juin. Un outil indispen-



*L'œil hongrois, ed. Magyar Filmunió, 2001 © Jean-Pierre Jeancolas*

sable pour les cinéphiles.

**L'œil hongrois, quatre décennies de cinéma à Budapest 1963-2000** par Jean-Pierre Jeancolas. Édité par Magyar Filmunió et diffusé par les Éditions Ibolya Virág.  
Prix : 100 francs. Tél : 01 43 38 56 05

#### **Donation** **PIERRE LECUIRE, POÈTE ET COLLECTEUR**

» jusqu'au 13 janvier  
Avec *Les livres de Pierre Lecuire*, c'est à une exposition originale que nous convie la BNF. La donation, que le poète vient de lui faire, traduit en effet un « travail » bien particulier : celui de la réunion du livre et du poème. Pour cet « architecte du livre », la rencontre avec Nicolas de Staël a été déterminante. Il en résulte une émouvante correspondance qui est exposée ici. Mais c'est sur-



© *Pochoirs d'André Lansky, 1959 Pierre Lecuire, Cortège*

tout le début d'un long compagnonnage avec les peintres, parmi lesquels Lansky, Zao Wou-Ki ou François Rouan, que Pierre Lecuire a été amené à concevoir un « livre-poème » dont il écrit : « *Je ne fais pas mes livres pour cacher, abriter, valoriser mes poèmes. Le rôle du livre est de [les] faire étinceler.* »

Bibliothèque nationale de France, site Richelieu, galerie Mansart, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris

#### **Rencontre** **PATRIMOINE ET MULTIMÉDIA A FONTEVRAUD**

» 25 au 27 octobre



Dans le cadre du 900<sup>e</sup> anniversaire de l'Abbaye de Fontevraud, les rencontres autour de « la pierre et du virtuel » ont pour objectif de faire le point sur les enjeux et les perspectives de cette nouvelle problématique patrimoniale. Autour des « monuments virtuels » on se posera différentes questions : « comment réinventer la visite », « les nouveaux enjeux du patrimoine en ligne » et « la parole aux artistes dans le cadre de la création multimédia ». En contrepoint, une remarquable exposition de photographies de Gérard Rondeau intitulée : « Patrimoines. »

Les Rencontres sont organisées avec le concours du ministère de la Culture, de Monum<sup>1</sup> et de la région des pays de la Loire. Abbaye de Fontevraud,  
Tél : 02 41 51 73 52

#### **Convention**

## **UN ACCORD DE COPRODUCTION VIENT D'ÊTRE SIGNÉ ENTRE L'OPÉRA DE PARIS ET FRANCE-TÉLÉVISION**



*Autour de Catherine Tasca on reconnaît Hugues Gall et Marc Teissier, les deux signataires de la convention ainsi que, de gauche à droite : Kader Belarbi, René Bonnel, Agnès Letestu, Sylvie Hubac, Rémy Pflimlin et Michèle Cotta.*

Catherine Tasca a présidé à la signature d'un accord de coproduction entre l'Opéra de Paris et France-Télévision, le 13 septembre dernier. Elle s'est déclarée « *très satisfaite* » qu'un tel accord puisse voir le jour. Cet accord est d'une durée de trois ans et porte sur l'enregistrement de six productions de l'Opéra (Garnier et Bastille) par saison. La première série pour 2001-2002 comportera la captation de quatre opéras et de deux ballets : *Attila* de Verdi, *Platée* de Rameau, *Le barbier de Séville* de Rossini, *Rusalka* de Dvorak et, pour les chorégraphies : *Don Quichotte* de Noureev ainsi que la création mondiale de *Hurlevent* sur une musique de Philippe Hersant avec l'étoile Kader Belarbi.

#### **Succès**

## **232 000 VISITEURS POUR HITCHCOCK AU CENTRE POMPIDOU**

L'exposition *Hitchcock et l'art* qui s'est tenue l'été dernier au Centre Pompidou a connue un remarquable succès. On attendait 100 000 visiteurs et il ont été deux fois plus nombreux, rappelant que le caractère pluridisciplinaire du Centre Pompidou est plus que jamais d'actualité.

Centenaire

# ANDRÉ MALRAUX

## PAR JEAN LACOUTURE



André Malraux à Phnom Penh (1923) © Coll. part. avec l'autorisation de M<sup>me</sup> Florence Malraux

**A la demande de la délégation aux commémorations nationales, Jean Lacouture retrace pour nous le portrait de l'écrivain, ministre de la Culture.**

Qui fut jamais moins voué en apparence aux commémorations solennelles, au marbre et à l'encens que ce rebelle vagabond, ce maquisard hyperbolique, cet athlète complet du roman de gestes et de la guérilla planétaire, ce hors-la-loi condamné à vingt ans par la justice coloniale, pourchassé en quarante par la police du III<sup>e</sup> Reich ?

Si la gloire d'un écrivain se mesure à l'émoi qu'il provoque dans la génération de ses cadets, les adolescents dont il change, sinon la vie, au moins les attentes et mobilise les pouvoirs qu'ils ignorent en eux, il faut convenir qu'en ce siècle qui vient de s'achever, Malraux n'aura pas eu beaucoup d'égaux.

Ce dont peut témoigner un homme de ma génération, qui naissait à la lecture au moment où Malraux entrait en gloire, allumant le brasier de son œuvre, c'est que ces flammes-là firent beaucoup pour éclairer sa perception du temps, des tragédies qui le secouaient et des œuvres qui y ont germé.

Que de Malraux en un ! Pour n'avoir vécu que les trois-quarts de ce siècle furieux (1901-1976), l'auteur des *Antimémoires* aura pris une part plus directe, plus pleine qu'aucun autre (ni Einstein, ni T. E. Lawrence, ni Orwell, ni Hemingway, ni Picasso, ni Soljenitsine n'ont fait la double expérience décisive du combat physique et de l'exercice du pouvoir) au formidable halètement de ce temps forcené.

À 19 ans, dans une petite revue d'avant garde, il mesure le rayonnement de Max Jacob, pionnier de la poésie et de l'esthétique européenne ; à 23 ans, il s'en va au Cambodge avec sa femme Clara, découper les bas-reliefs d'un temple perdu dans la forêt ; à 27 ans, il invente, avec *Les Conquérants*, le roman d'aventures idéologique, le personnage de Garine et, pour lui-même, une biographie de révolutionnaire chinois ; à 32 ans, il s'impose avec *La Condition humaine*, comme l'un des grands romanciers de son temps ; quatre ans plus tard, il déploie dans le ciel de Madrid l'escadrille « España » qui contribue à retarder la défaite de la république espagnole et y trouve la matière de son livre majeur, *L'Espoir* ; prophète de la guerre

au fascisme, il prétend en 1939 la faire dans un char, mais est fait prisonnier, s'évade - et prend pour deux ans congé de l'histoire active avant de créer dans les maquis de Dordogne la brigade Alsace-Lorraine qui combat la Wehrmacht devant Strasbourg...

À 44 ans, il lui reste à inventer avec de Gaulle le couple inédit du Prince-et-son-Héraut, à retourner contre Staline les fureurs lucides de l'antifasciste des années trente, à fonder la *Psychologie de l'Art*, à devenir ministre des peintres, des actrices et des conservateurs (de musée), à restaurer les châteaux, à prêcher une croisade au Bengale et à offrir à Jean Moulin, héros de la résistance, le plus beau des lincoils de mots.

Et puis il y eut le survivant, le vieil homme que l'on vit s'avancer dans la nef de l'église de Colombey, le 12 novembre 1970, stupéfait et chancelant, venu de Verrières où, dans le salon bleu de Louise de Vilmorin, quatrième des femmes dont il avait partagé la vie, entre ses chats et son Poliakof, il écrivait furieusement. Rédaction toujours difficile, surchargée de ratures, de reprises, de « *p'tit bout* » en « *p'tit bout* », disait-il à ses proches, accomplie en penchant sur le bureau son visage couleur de plâtre, son front strié, son œil glauque.

Pendant trois-quarts de siècle il avait vécu « *adossé à la mort comme un causeur à la cheminée* » disait Valéry, inspirant à Sartre cette définition : « *un être-pour-*

*la-mort* », à quoi il ripostait : « *Si on disait plutôt « contre-la-mort » : ce n'est la même chose qu'en apparence...* » Et lui qui n'avait cessé d'opposer au « *trépas* » méprisé une mort « *construite* » comme sa vie, comme une œuvre d'art, il lui fallut encore affronter, comme Perken, héros de la *Voie royale*, le terrible « *mourir* » qu'il dénonçait comme « *une interminable corvée* ».

On ne finira pas de débattre sur le point de savoir si André Malraux s'est jeté dans l'action pour y trouver la source de son inspiration ou parce que l'écriture ne pouvait apaiser sa soif de vivre pleinement. Mais ce qui ne saurait être mis en doute c'est que, prétexte ou pas, son intervention dans les orages du siècle peut se résumer à trois combats dont aucun ne fut vain : contre le colonialisme, contre le nazisme, contre le stalinisme. Peu de ses contemporains peuvent revendiquer une telle lucidité, et si active.

Mais ce qui disparut surtout avec lui, c'est cette part d'aventure, de féerie, de songes qu'il incarna avec superbe et une sorte de naïveté épique, et sans laquelle l'histoire des hommes risque de n'être plus qu'un prosaïque défilé de techniciens et de comptables, la silencieuse déglutition des ordinateurs, le temps des bureaux implacables...

Jean Lacouture